

## Conseil Municipal du Mardi 06 février 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/003

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 1

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Sophie PAIN procuration à Alexis LEON, Caroline CLAVÉ, Marie DOINEL

Absents : Dior DEMEULENAERE-SENE, François NICOLAS,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Caroline GARRIGUES

### OBJET : TARIFS ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL à compter du 15 février 2024

Considérant la délibération 2023-021 du Conseil Municipal du 07 février 2023, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit à compter du 15 février 2024 :

<u>1/16 page</u>	1 parution	75.00 €
	2 parutions	120.00 €
	3 et 4 parutions	192.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	
<u>1/8 page</u>	1 parution	105.00 €
	2 parutions	168.00 €
	3 et 4 parutions	269.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	
<u>1/4 de page</u>	1 parution	147.00 €
	2 parutions	236.00 €
	3 et 4 parutions	378.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	
<u>1/2 page</u>	1 parution	206.00 €
	2 parutions	330.00 €
	3 et 4 parutions	528.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	

<u>1 page</u>	1 parution	289.00 €
	2 parutions	463.00 €
	3 et 4 parutions (la 4ème parution gratuite)	741.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- 1 - fixer les tarifs des annonceurs du bulletin municipal comme définis ci-dessus,
- 2 - d'appliquer ces tarifs à compter du 15 février 2024.

La secrétaire de séance,  
Conseillère municipale,

Caroline GARRIGUES



Transmis en Préfecture : 07 février 2024  
Affichage : 07 février 2024

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

